

- ⊕ Retraites anticipées et modifications au RRPE – suivi du dossier et précisions de la DGRT
- ⊕ Commission scolaire nouvelle
- ⊕ Dossier de l'équité salariale – report
- ⊕ Augmentations salariales du 1^{er} avril 2012 - information
- ⊕ Colloque ACM
- ⊕ In memoriam

⊕ **Retraites anticipées et modifications au RRPE – suivi du dossier et précisions de la DGRT**

Depuis l'amorce des travaux du gouvernement sur la révision de notre régime de retraite, l'ACM a toujours visé à transmettre des informations exactes sur les tenants et aboutissants de ce dossier, de façon à ce que ses membres puissent agir selon leurs meilleurs intérêts. Également, nous avons fait preuve de la plus grande prudence dans nos affirmations, afin de ne pas induire quiconque en erreur et, surtout, pour prévenir tout dérapage dans l'évolution du dossier. Rappelons en effet que rien n'est conclu : même si le *Projet de loi modifiant la loi du RRPE* (projet de loi 58) a été déposé à l'Assemblée nationale le mercredi 22 février et que des mémoires, dont celui de la CERA que vous retrouverez sur www.acmsurleweb.com, ont été déposés, le projet doit encore être soumis à l'étude article par article. Or, c'est à ce moment que des modifications pourraient encore être apportées.

Toujours est-il que l'information la plus précise que nous disposons est celle qui a été diffusée à l'intention des directions générales du réseau de l'éducation par la Direction générale des relations de travail du MELS, que vous retrouverez également sur le site Web de l'ACM. Nous vous recommandons fortement de vous en tenir à ces seules informations pour toute décision que vous souhaiteriez prendre relativement à une éventuelle prise de retraite. Soyez par ailleurs assuré que nous sommes très bien informés de l'évolution du dossier par la CERA et que nous vous ferons part en détail de tout changement par rapport aux informations officielles qui concernent le RRPE.

⊕ Commission scolaire nouvelle

Silence radio de la CSDM dans ce dossier – tant en ce qui concerne l'évaluation conduite par la firme Price, Waterhouse et Cooper relativement à la situation financière de la CSDM qu'en ce qui a trait à la révision de la structure de soutien pédagogique, prévue pour 2012-2013, ou de la structure de soutien administratif, prévue pour 2013-2014 (du moins, selon les dernières informations officielles dont l'ACM dispose). Il faut dire que le calendrier de l'employeur a pu être passablement bousculé, entre autres choses, par la conduite des opérations autour du dossier de la qualité de l'air intérieur des bâtiments de la CSDM.

Pourtant, les préoccupations légitimes des membres de l'ACM quant à l'avenir de la CSDM ne cessent de s'exprimer. Ces préoccupations portées à notre attention par plusieurs d'entre vous feront l'objet d'actions concrètes de l'ACM à très court terme. Nous vous tiendrons au courant.

⊕ Dossier de l'équité salariale - report

Décidément, rien ne va plus dans la conduite des opérations liées au règlement de l'équité salariale. En effet, l'ACM a appris que le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a obtenu de la Commission sur l'équité salariale la prolongation du délai d'application du maintien de l'équité salariale pour le Programme général d'équité salariale du secteur de l'éducation. En fait, l'évaluation du maintien ne pouvait être faite selon les dates prescrites, puisque le règlement initial sur l'équité salariale n'est pas encore conclu pour tout le réseau de l'éducation.

Vous trouverez les documents relatifs à cette décision sur notre site Web. Comme rien ne bouge dans ce dossier, l'ACM verra à faire les représentations requises.

⊕ Augmentations salariales du 1^{er} avril 2012 - information

Comme vous le savez probablement, les augmentations salariales du personnel cadre, tant au niveau de la *croisière* (augmentation de 4% pour ceux qui n'ont pas atteint le salaire maximal lié à leur classe d'emploi) que des augmentations salariales consenties par l'employeur, sont réalisées au 1^{er} avril de chaque année. Or, pour cette année, deux augmentations sont prévues. Ainsi, une première augmentation salariale de 1%, annoncée suite à l'adoption de la loi 100 et selon les ajustements porté à l'été 2011 pour que les augmentations reflètent ce qui sera donné au personnel syndiqué, sera effectivement réalisée au 1^{er} avril. Cependant, la deuxième augmentation prévue, soit un ajustement salarial d'au plus 0,75%, dont le niveau dépendra de la croissance du PIB québécois (pour faire court, la vraie formule est plus complexe...), ne sera appliquée qu'en novembre, avec rétroaction au 1^{er} avril 2012. On comprend que les données

requis pour la détermination du deuxième ajustement de seront pas disponibles pour calcul avant l'été.

⊕ Colloque ACM – rappel

Vous savez déjà que notre colloque se déroulera le **vendredi 4 mai 2012**. Vous avez déjà bloqué cette date à votre agenda (n'est-ce pas?)... Il ne vous reste qu'à répondre favorablement à l'invitation qui vous sera transmise, au plus tard au début de la semaine prochaine!

⊕ In memoriam

*Nous avons beau tailler de notre mieux le bloc mystérieux dont notre vie est faite,
la veine noire de la destinée y reparait toujours (Victor Hugo)*

Nous avons appris, début mars, le décès prématuré de M. Duc Hoang, coordonnateur au bureau de la comptabilité et membre de notre association. Si la CSDM est ainsi privée d'une de ses forces vives, nous, nous perdons un précieux collègue, un ami. L'ACM exprime toutes ses sympathies aux personnes éprouvées par ce deuil.

Au nom des membres de votre Conseil exécutif

Daniel Martin,
président